

REGLEMENT CONCOURS JEA ENTREPRENEURS

ARTICLE 1

Sous la responsabilité de la Fondation Pour l'Université de Lyon, JEA Entrepreneurs organise d'Octobre à Mai, un concours à l'attention des projets et start-up à fort impact.

ARTICLE 2

Le programme d'accélération JEA Entrepreneurs est ouvert gratuitement à tous les projets matures ayant besoin d'accélération selon les critères suivants :

- Les start-up en cours de création ou créées (- de 3 ans).
- Être âgé jusqu'à 35 ans
- Il n'y a pas de critère concernant le secteur d'activité MAIS le projet doit être à caractère innovant !
- Être en capacité de fournir un Business Plan et de démontrer le potentiel de croissance du projet

ARTICLE 3

Les **inscriptions sur le site** devront être effectuées **au plus tard le 15 Décembre 2017**.

1. Les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site internet en suivant la procédure indiquée
2. Les candidats recevront ensuite dans un second temps un mail afin de compléter leur candidature via un formulaire à compléter **avant le 15 décembre**

ARTICLE 4

Afin que la participation au concours soit valide, il faut que le dossier de participation soit correctement complété avant le 15 décembre 2017, date à laquelle un comité de sélection validera définitivement la sélection des candidats au concours.

Pour les candidats sélectionnés, les **Business Plan** devront être envoyés **au plus tard le 9 avril 2018**.

- **Un exemplaire électronique** (Envoyé à carole.ritrovato@fpul-lyon.org)
- **Un exemplaire papier** à apporter le jour de la soutenance orale.

Le projet sera le résultat d'un travail individuel ou celui d'une équipe. Il sera présenté sous la forme d'un dossier d'une vingtaine de pages. Le dossier sera argumenté par tous les moyens à la convenance des candidats.

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature, et ne pourra candidater au concours que deux fois.

La Fondation Pour l'Université de Lyon « JEA Entrepreneurs » s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la préparation du concours qu'après son déroulement toutes informations dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le Business Plan. Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu la création, la

conception ou l'invention contenue dans le dossier de candidature reste la propriété exclusive et totale des candidats.

La participation au concours est gratuite, les frais d'envoi de dossier ou de participation au bootcamp restant cependant à la charge des participants.

ARTICLE 5

Pendant la période du concours, La Fondation pour l'Université de Lyon met à disposition ses conseils, des ateliers, du mentorat ainsi que sa documentation informatisée pour aider les candidats à booster leurs start-up et constituer leurs dossiers. La participation, d'au moins un des membres de la start-up, à minimum 5 rendez-vous du programme est obligatoire pour pouvoir concourir.

ARTICLE 6

Les porteurs de projets devront défendre leur projet en 15 mn (questions réponses) devant un jury de demi-finale composé d'experts de la création d'entreprise et de partenaires.

Principaux critères de choix :

- **innovation et originalité**,
- **clarté et rigueur** dans le développement,
- **exhaustivité** de la présentation,
- **fiabilité**.

Les candidats sélectionnés devront se présenter devant le jury de la finale le 3 Mai 2018.

Le choix et la décision des membres du jury seront souverains.

Une présence à la finale et à la remise des prix est exigée de la part de tous les candidats participant au concours.

Le jury retiendra les meilleurs projets primés

La remise des Prix JEA Entrepreneurs aura lieu lors de la manifestation BEELYS en Mai 2018 en présence des partenaires de l'opération.

ARTICLE 7

Planning prévisionnel :

- | | |
|--|------------------|
| - Ouverture du concours : | Octobre 2017 |
| - Remise des dossiers complétés : | 15 Décembre 2017 |
| - Comité de sélection : | 21 Décembre 2017 |
| - Lancement officiel : | 09 Janvier 2018 |
| - Demi-finale : | 24 Avril 2018 |
| - Finale/ Remise des prix | 03 Mai 2018 |
| o Stands | |
| o Workshops | |
| o Remise officielle des prix par les partenaires | |
| o Cocktail d'înatoire | |

ARTICLE 8

La Fondation se réserve le droit d'utiliser les photos, noms des lauréats et un descriptif succinct du projet à des fins de promotion et de publicité et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.